Loir-et-Cher: deux membres du GIGN mis en examen pour avoir tué un multirécidiviste en cavale

26/09/2017 à 15h41

Deux gendarmes qui avaient abattu un membre recherché de la communauté des gens du voyage en mars près de Blois ont été mis en examen pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, a annoncé aujourd'hui le procureur de la République. Les deux gendarmes de l'antenne du GIGN de Tours ont été mis en examen hier pour "violences volontaires avec arme ayant entraîné la mort de M. Angélo Garand sans intention de la donner", a indiqué le procureur de Blois, Frédéric Chevallier, dans un communiqué.

http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/09/26/97001-20170926FILWWW00141-loir-et-cher-deux-gendarmes-mis-en-examen.php

Angelo Garand, 37 ans, était en cavale depuis fin septembre 2016, n'ayant pas réintégré la prison de Vivonne, près de Poitiers (Vienne) après une permission de sortie. Il avait été tué lors de son interpellation à Seur (Loir-et-Cher), au sud de Blois, au domicile de son père. Ils "ont été laissés libres, sans mesures de sûreté" et l'information judiciaire ouverte en avril "se poursuit", a-t-il ajouté. "Il n'y a pas d'éléments nouveaux dans l'enquête", a précisé le procureur. Selon les premiers éléments, la thèse de la légitime défense semblait privilégiée.

Angelo Garand, recherché pour évasion, était connu pour des faits de vols aggravés. La dernière condamnation, à 4 ans de prison ferme, remontait à janvier 2017 à Châteauroux. L'homme était considéré comme potentiellement dangereux.

(…) Le Figaro